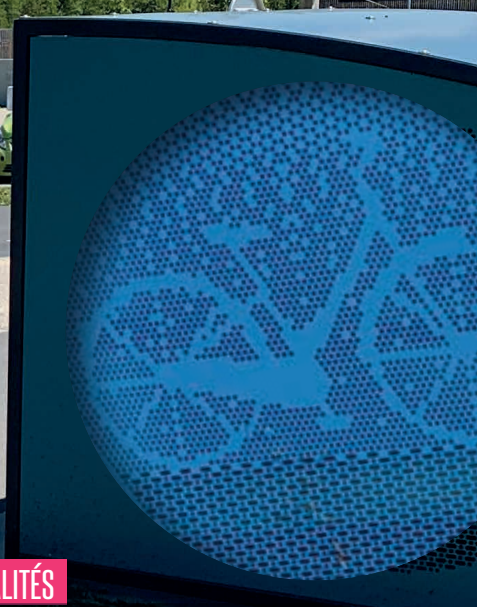
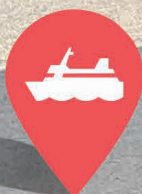


LE BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'Émeraude

N°27 JUILLET 2022

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'Émeraude



DOSSIER **Les solutions
de mobilité sur
le territoire**

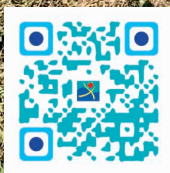
Une aide à
l'achat d'un vélo
à assistance
électrique !

ACTUALITÉS

P.11 LA GEMAPI C'EST QUOI

P.17 EMBARQUEZ POUR
LES TRANSITIONS EN
CÔTE D'Émeraude

P.18 TOUT SAVOIR SUR
LA TEOM



FLASHEZ CE CODE
POUR CONSULTER LE SITE MOBILE
COTE-EMERAUDE.FR



La communauté de communes souhaite connaître votre opinion et recueillir vos suggestions sur ce magazine pour qu'il réponde au mieux à vos attentes. Faites-nous part de votre avis par mail à : accueil@cote-emeraude.fr ou sur la page Facebook de la CCCE à l'adresse <https://www.facebook.com/CCCECoteEmeraude> (en message privé).



PASCAL GUICHARD

©Patrick Chevalier

PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

EDITO

Le 15 juillet 2021, le conseil communautaire a voté à l'unanimité le projet de territoire communautaire. Cet acte fondateur va donc guider la politique communautaire les prochaines années, mais aussi les politiques municipales, car les objectifs et les valeurs, retenus par les élus communautaires, qui sont aussi des élus municipaux, sont partagés collectivement.

A la lecture de ce bulletin communautaire, vous allez en effet constater l'engagement de votre intercommunalité sur les enjeux environnementaux et de protection de notre richesse naturelle, une biodiversité que l'on va collectivement inventorier et protéger, avec toutes celles et tous ceux qui voudront collaborer à ce beau challenge.

De même, des investissements, prévus au contrat de territoire, s'engagent cette année, comme la construction de la nouvelle crèche de Dinard, l'aménagement de liaisons cyclables, celle de près de 3km reliant La Richardais au Minihic-sur-Rance, ainsi que celles reliant Ploubalay à Trégou et celle reliant le Pont du Fremur à l'entrée de la commune de Lancieux.

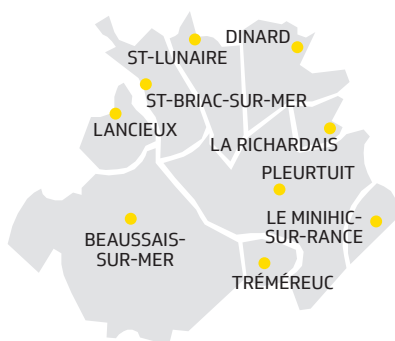
Vous pourrez lire dans ce bulletin les modalités de l'aide à l'achat de vélos électriques, proposée par la CCCE. Ce soutien financier, prévu pour une période de 4 ans (40 000 €), a été décidé en mai dernier par le conseil communautaire.

Si ces projets sont ambitieux, je tiens à rassurer les contribuables, aussi bien les particuliers que les professionnels, que les taux d'imposition sont cette année encore inchangés et ce depuis près de 10 ans. Cela confirme que l'ambition peut se conjuguer avec la raison et que l'on peut aménager notre territoire sans alourdir la fiscalité. Cependant, concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'augmentation très importante du coût de traitement des déchets nous contraint à augmenter les taux cette année. Nous devons donc collectivement réduire nos volumes de déchets pour préserver bien entendu l'environnement mais aussi réduire la facture du coût de traitement de ces dits déchets.

En cette période estivale, notre territoire va être merveilleusement animé avec des manifestations dans toutes nos communes, l'occasion de découvrir les trésors sur notre territoire. Donc, pour les plus sportifs, je vous invite à prendre votre vélo et parcourir nos communes, pour les autres, prenez le temps de découvrir le chemin des peintres, inauguré en mai dernier. Enfin, pour rester informés, poussez la porte de l'un de nos offices du tourisme communautaires et vous aurez ainsi tous les bons plans et les bonnes adresses.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles vacances.

Pascal GUICHARD



SOMMAIRE

3 ACTUALITÉS

- Les futurs projets de la CCCE
- Comprendre le budget 2022
- Les travaux du territoire
- Une année de France Services : Bilan et nouveautés
- Les nouveaux rendez-vous de la conseillère numérique
- Démarches liées à l'habitat : on vous accompagne !
- Quelle alimentation pour demain ?
- Préservez le foncier agricole, un enjeu capital
- La GEMAPI, c'est quoi ?
- Vallée du Crévelin : poumon vert de Saint-Lunaire
- Participez à la construction du bocage de demain
- Avec l'Atlas, identifiez les espèces du territoire
- Embarquez ! pour les transitions en Côte d'Émeraude
- Les sorties nature 2022
- Des crèches éco-responsables
- La TEOM, tout savoir...
- Les actus de l'Office de Tourisme
- Zoom sur la Taxe de Séjour 2023
- Partez à la découverte des peintres ayant séjourné sur le territoire
- La fibre doucement mais sûrement

14 DOSSIER

LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

La Communauté de Communes #CotedEmeraude est présente sur Facebook et Twitter !

Rejoignez-nous dès maintenant pour suivre en direct l'actualité de la CCCE, les dernières infos, tous les événements...

facebook www.facebook.com/CCCECoteEmeraude

twitter

@CCCotedEmeraude
twitter.com/CCCotedEmeraude

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE
EST IMPRIMÉ SUR PAPIER PEFC
AVEC ENCRE VÉGÉTALE
CHEZ UN IMPRIMEUR
LABELLISÉ IMPRIM'VERT®



LES FUTURS PROJETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'Émeraude

LE PROJET DE TERRITOIRE 2021 - 2027

Le conseil communautaire a voté en juillet 2021 le projet de territoire. C'est une véritable feuille de route qui définit la politique communautaire de la mandature. Il présente un certain nombre de projets et d'actions et détermine les orientations du territoire en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Ainsi, plusieurs actions conformes à ce projet sont engagées :

■ COMPÉTENCE EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT :

La CCCE va prendre cette compétence au plus tard le 01 janvier 2026. Il a donc été constitué un groupe de travail associant des élus des communes et des syndicats d'eau et d'assainissement. Ce groupe de travail fera, à la suite, des propositions sur cette future prise de compétence.

■ MUTUALISATION :

La CCCE vient de mandater un cabinet pour accompagner la mutualisation sur le territoire. Un travail de concertation va être mené avec les communes, l'objectif étant de mutualiser certains services entre la CCCE et ses communes membres.

■ CRÉATION D'UNE RECYCLERIE :

Le cabinet retenu pour l'étude de faisabilité de création d'une recyclerie vient de commencer sa mission. Cette étude d'un montant de 24 816 € TTC a été financée par l'ADEME à hauteur de 70%.

©Tactiques communicatives



■ CONSTRUCTION D'UNE PISCINE :

Lors du conseil communautaire du 31 mars 2022, un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la fois au projet (emplacement, nombre et types de bassin,...), au mode de gestion futur de cet équipement (régie, DSP) ainsi qu'à la problématique du mode de chauffage de l'eau. Dans ce cadre, il a visité la piscine de Dol de Bretagne et participé à un échange en visioconférence avec une intercommunalité normande ayant mis en place une géothermie pour chauffer sa piscine.

■ CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE :

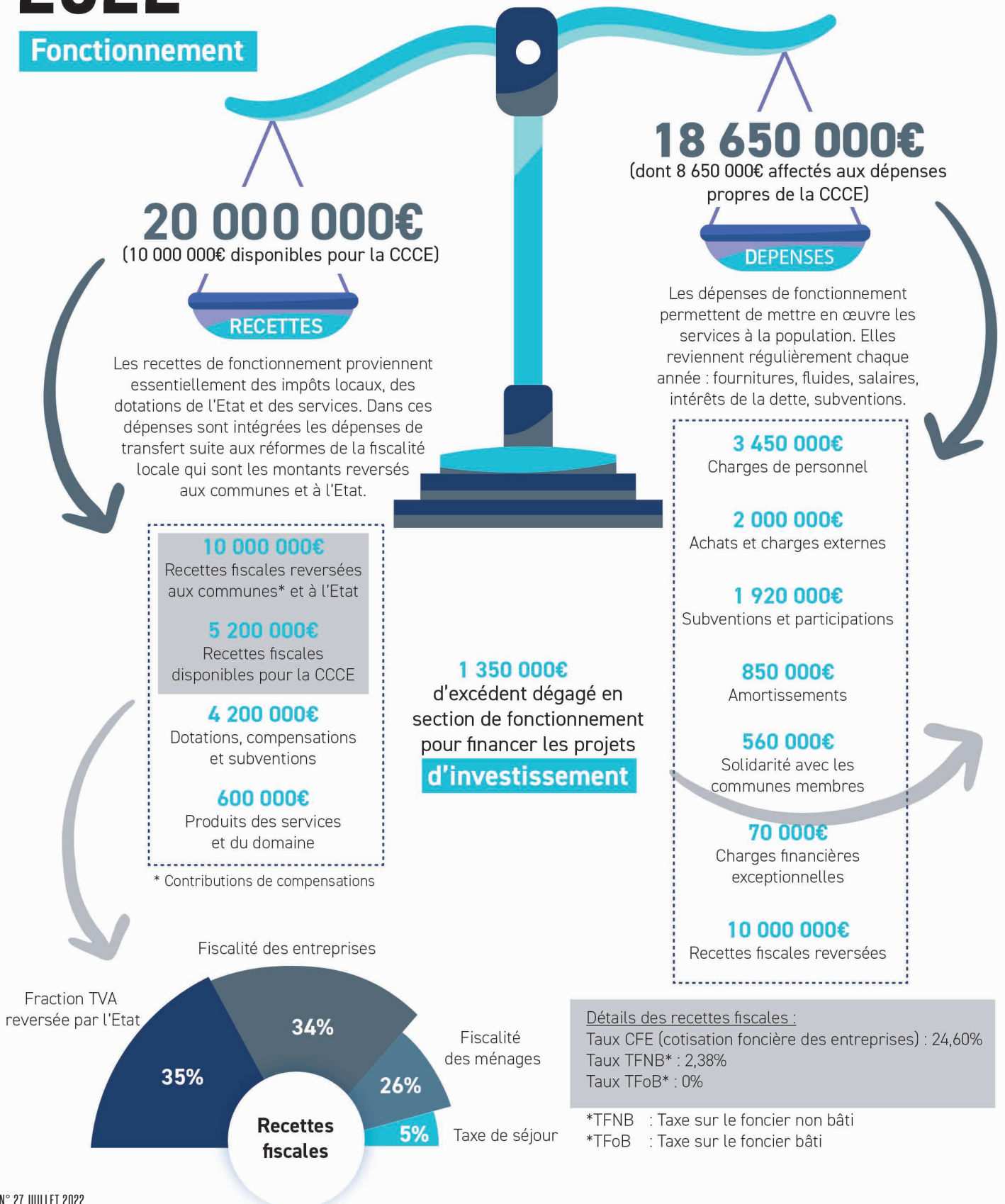
Le projet de territoire prévoit la construction d'une nouvelle crèche à Dinard de 42 berceaux pour remplacer l'actuelle structure, dont la capacité est de 38 berceaux. Il est rappelé que la crèche a été provisoirement installée dans l'école Paul Signac à Dinard en raison de la fermeture administrative des anciens locaux. Le maître d'œuvre retenu travaille sur le projet et l'objectif est une ouverture de la nouvelle crèche en septembre 2024.

■ CRÉATION DE LIAISONS CYCLABLES

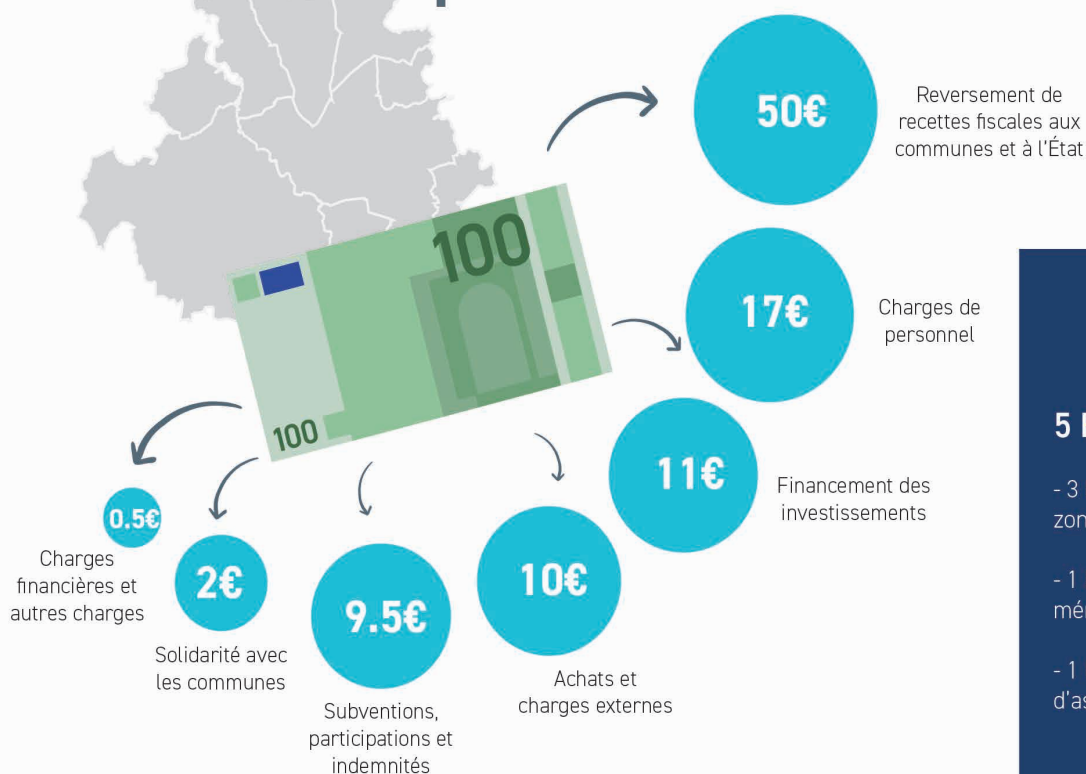
Un programme ambitieux qui prévoit l'aménagement de nouvelles pistes cyclables (voir page 15)

COMPRENDRE LE BUDGET 2022

Fonctionnement



Pour 100€ dépensés en fonctionnement par la CCCE



5 BUDGETS ANNEXES :

- 3 budgets pour la gestion des zones d'activités
- 1 budget pour les ordures ménagères
- 1 budget pour le service public d'assainissement non collectif

9 000 000€

ont été votés pour la gestion de ces budgets

Investissement



2 200 000€

Aménagements liés à la mobilité avec des liaisons douces, aire de covoiturage, Pôle d'échange multimodal



140 000€

Aménagement du chemin des peintres et travaux dans les offices du tourisme



500 000€

Soutien aux communes : Versement de fonds de concours pour subventionner des investissements réalisés par les communes.



1 500 000€

Fibre optique, poursuite du déploiement



1 300 000€

Rénovation et construction de crèches



325 000€

Aires d'accueil des gens du voyage, travaux d'aménagement, aire pour les petits groupes (terrain soupe)



460 000€

Aménagements de voirie



800 000€

Soutien à l'économie avec des aides aux logements, aides aux entreprises et agriculteurs



LES TRAVAUX DU TERRITOIRE

**Les travaux achevés
ou qui ont débuté ces
derniers mois**

PARCS D'ACTIVITÉS :

- Remise en état de la signalisation routière dans les parcs de la Ville Biais (La Richardais), les Reverdières (Le-Minihuc-sur-Rance), Coutelouche (Beaussais-sur-mer) et la Ville es passant 2 (Dinard) .

- Réalisation de la voirie définitive du parc d'activités « Le Village des Landes » à Trémereuc (couche de roulement, signalisation et candélabres).

DÉCHÈTERIE :

- Réfection de la voirie, de la signalisation horizontale et des équipements de sécurité.

- Modification de l'accès aux déchets verts pour éviter l'engorgement de véhicules.

CRÈCHE DE DINARD :

- Définition des différentes phases pour la nouvelle crèche :

- ➔ Étude et préparation des dossiers de consultations des entreprises : 2022
- ➔ Travaux 2023/2024
- ➔ Ouverture pour septembre 2024



Une aire de grand passage pour les petits groupes de gens du voyage

Conformément au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020-2025, la CCCE doit compléter son dispositif d'accueil pour les gens du voyage en réalisant, avant 2023, un terrain de grand passage pour les groupes de petite taille pouvant accueillir toute l'année entre 15 et 30 caravanes.

Cet équipement se situe en lieu et place de l'aire d'accueil permanente de Pleurtuit au lieu-dit « La lande des Couëts ». Il dispose d'une entrée avec barrière d'accès et est divisé en deux espaces (une partie bitumée et une partie enherbée) pour pouvoir accueillir les gens du voyage en toute saison.

Cet aménagement permettra d'accueillir des groupes de manière règlementaire et de réduire ainsi les stationnements illégaux dans les communes.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à ECR Environnement en tenant compte des préconisations des acteurs du projet : AGV 35, la sous-préfecture 35, la SAUR (pour le réseau en eau potable), ENEDIS et le SDE35 (pour l'éclairage public).

➤ Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EVEN pour un montant global de 324 000€ TTC, et ont été achevés pour cet été.

➤ Ces travaux ont été subventionnés par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (subvention allouée par l'État) à hauteur de 100 000€.

UNE ANNÉE DE FRANCE SERVICES : BILAN ET NOUVEAUTÉS



Depuis juin 2021, France Services accompagne les habitants dans leurs démarches administratives au siège de la CCCE. Ce service donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics sur des thématiques variées (emploi et insertion, logement, énergie, jeunesse, justice,...).

BILAN 2021

Après une année d'ouverture, un premier bilan peut être dressé. Ainsi, 1950 demandes ont été reçues avec une moyenne de 8,67 accompagnements par jour. 446 rendez-vous avec les partenaires et 36 ateliers numériques ont été organisés.

DES NOUVEAUTÉS EN 2022

De nouvelles permanences sont mises en place au sein de l'espace France Services :

- **Le service social de la CAF** accompagne les familles avec enfants rencontrant un événement de vie fragilisant. **Quand ?** Le jeudi après-midi sur rendez-vous 2 fois par mois.
- **L'assistante sociale du CDAS** (secteur Pleurtuit) accompagne toute personne rencontrant des difficultés d'ordre administratif, financier, familial, scolaire ou médico-social.

Quand ? Le lundi après-midi sur rendez-vous.

- **Les opérateurs ANAH - Agence nationale de l'habitat** (Synerco, Soliha, Aid'Habitat, Conseil Renov 35) accompagnent et informent les propriétaires en matière d'aménagement et d'amélioration de l'habitat. **Quand ?** Le mercredi sur rendez-vous.

- **L'association UFC Que Choisir** informe, conseille et défend les consommateurs.

Quand ? Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

- **Le Point Justice.** La justice de proximité s'appuie sur la présence de point-justice partout en France, dont un à la CCCE. Ce service est accessible par téléphone au 3039 et sur le portail justice.fr





Les nouveaux rendez-vous de la conseillère numérique

Recrutée dans le cadre du dispositif France Relance déployé par le gouvernement, la conseillère numérique sillonne depuis le mois de février 2022 les communes du territoire et propose gratuitement des accompagnements individuels ou collectifs, ouverts à tous ! Les actions menées ont pour vocation, d'aider les usagers à gagner en confiance, de donner les outils pour qu'ils puissent retrouver leur « place numérique », de tendre vers l'autonomie numérique de tous pour faciliter le quotidien, d'être au plus près et à l'écoute en proposant un service adapté aux besoins.

Votre nouveau rendez-vous : les jeudis du numérique

A raison d'un jeudi par mois au siège de la communauté de communes, la conseillère numérique vous propose un atelier en lien avec l'actualité. Vos prochains rendez-vous : le **15 septembre**, le **13 octobre**, le **10 novembre** et le **8 décembre**.



D'INFOS SUR LES ATELIERS SUR :
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

Cet été sur le territoire

De la mi-juillet à la mi-août, des animations intergénérationnelles sont proposées à Saint-Briac-sur-mer sur le thème de la photo. À Pleurtuit, les thématiques des ateliers vont être définies en lien avec les thèmes abordés lors des animations proposées par la Médiathèque.



Atelier Numérique Intergénérationnel

Balades numériques à Saint-Briac-sur-mer

Le temps d'une promenade, découvrez, regardez, photographiez, échangez...
Exploitez vos clichés autour d'un outil numérique.



Constituez votre binôme :
Un adulte et un enfant de plus de 8 ans

Réservation 07 63 09 26 67
Places limitées à 4 binômes

Rendez-vous les lundis

11 juillet
18 juillet
25 juillet
1er août
8 août

14h00-17h00

GRATUIT



Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement réel et personnalisé sur les outils numériques

Contactez la conseillère numérique au **07 63 29 26 67** ou par mail à conseillere.numerique@cote-emmaude.fr



DÉMARCHES LIÉES À L'HABITAT : ON VOUS ACCOMPAGNE !



▶ Conseil à la maîtrise de l'énergie

Vous avez un projet de construction, de rénovation, de changement de chauffage, d'équipement en énergie renouvelable ?

Ou vous souhaitez simplement alléger vos factures énergétiques ?

Contactez le service de conseil en énergie à la Maison de l'Habitat pour obtenir une information technique, objective et gratuite et une réponse à vos questions sur :

- Le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables
- Le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation
- Le choix des matériaux, la qualité environnementale
- Les gestes quotidiens pour faire des économies d'eau et d'énergie
- Les avantages fiscaux et les aides financières (Eco-prêt à taux 0%, MaPrimeRenov, CEE...)
- Les réglementations (thermique, label...)

Vous pouvez également être accompagné dans la réalisation d'un audit ou d'une évaluation énergétique.

Le service de conseil en énergie assure une permanence sur rendez-vous le 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h à France Services au siège de la CCCE.

▶ Conseil à l'amélioration de l'habitat

Des permanences conseil amélioration de l'habitat sont proposées chaque semaine à la CCCE. Organisées par le guichet unique de la rénovation énergétique de l'Habitat des Communautés du Pays de Saint-Malo, elles permettent aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour leur projet de rénovation dans le cadre des programmes "Ma prime sérénité" et "Adaptation" de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

DES PERMANENCES CONSEIL GRATUITES :

4 opérateurs ANAH (SOLIHA 35, Synerco, Aid'Habitat, Conseils Renov 35) proposent des permanences (voir article nouveautés 2022 de France Services) pour aider les propriétaires aux revenus modestes ou très modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

UN ACCOMPAGNEMENT OPTIONNEL PAYANT :

Les ménages qui le souhaitent peuvent également solliciter l'opérateur conseil agréé de leur choix pour les accompagner dans toutes les étapes de leur projet.

Cet accompagnement optionnel (payant*) comprend :

- Une visite, un état des lieux et un diagnostic du logement
- Une aide à l'élaboration du projet
- Une aide au montage des dossiers de demande de subvention et de paiement
- Un suivi et l'information du demandeur sur l'avancement de son dossier jusqu'au solde de la subvention



Rénov' Habitat Bretagne
Côte d'Émeraude

*Chaque ménage est invité à se renseigner sur les tarifs proposés par les différents opérateurs conseil agréés.

QUELLE ALIMENTATION POUR DEMAIN ?

Quelle sera l'alimentation des bretonnes et des bretons en 2050 ?

C'est la question posée par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne, dans une étude menée en 2021.

4 scénarios ont été produits et dépeignent les futurs possibles de notre alimentation future, au regard des contraintes locales et internationales.

Comment mangerons-nous dans moins de 30 ans ? Mais aussi, comment produirons-nous ?

Pour assister à cette conférence, rendez-vous le **27 septembre 2022 à 18h30 au COSEC** à Dinard.

ÉVÉNEMENT GRATUIT, inscription obligatoire à q.leoarer@cote-emeraude.fr ou en scannant le QR CODE.



Inscription !



Et les circuits courts ? Quelle logistique de proximité ?

Avant la présentation du CESER, un temps sera dédié à la question logistique alimentaire du territoire.

En effet, depuis le début de l'année 2022, une étude est menée par le cabinet de conseil Le Chemin des Mûres et la Chambre Régionale d'Agriculture, sur la faisabilité technique, juridique et financière d'une structure logistique territorialisée et adaptée au territoire de la CCCE.

Ces deux événements sont soutenus financièrement par l'Etat, dans le cadre du Plan de Relance.

Préserver le foncier agricole, un enjeu capital



Depuis 2020, la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, dans le cadre de son Plan Agricole & Alimentaire Territorial a signé une convention de partenariat avec Dinan Agglomération et l'association Terre de Liens Bretagne, afin de développer l'installation de porteurs de projets et préserver le foncier agricole du territoire.

Grâce à des aides reçues de l'ADEME et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation 2019-2023, la CCCE finance à hauteur de 25 000 € les actions menées sur le territoire.

Depuis bientôt 2 ans, la CCCE travaille avec l'association Terre de Liens Bretagne. Elle intervient auprès des porteurs de projets,

propriétaires fonciers, agriculteurs et citoyens locaux. Son action vise à favoriser la cession et la transmission des terres agricoles vers de nouveaux porteurs de projets en :

- accompagnant l'installation des jeunes agriculteurs,
- orientant vers des projets en agriculture bio et paysanne,
- accompagnant et conseillant les collectivités locales dans leurs démarches de gestion foncière
- sensibilisant les citoyens sur la préservation des terres agricoles.

Si vous souhaitez en savoir plus, et pourquoi pas vous investir en tant que bénévole, n'hésitez pas à contacter l'animatrice sur le secteur : j.allain@terredeliens.org

Soutenu par



Financé par



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage en Bretagne

Avec le Fonds européens agricoles pour le développement rural



Financé par



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



LA GEMAPI, C'EST QUOI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes est compétente en matière de GEstion de Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Des actions déjà engagées sur les rivières

Pendant longtemps, les rivières ont été artificialisées et aménagées par l'Homme pour l'agriculture, la construction,... ce qui a eu pour conséquences la raréfaction des poissons, la disparition de zones de reproduction et la difficile circulation des poissons.

Aussi, depuis plusieurs années, la CCCE réalise des travaux sur toutes les rivières de son territoire pour leur redonner un caractère naturel et permettre à la vie aquatique de se développer. Ces opérations bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, des départements et de la région.

Prévention des inondations : de premières actions en baie de Lancieux et de Beaussais

A l'exception d'une seule, toutes les communes du territoire présentent une frange littorale. Cette interface entre la terre et la mer n'est pas figée comme l'illustre l'évolution du trait de côte sur la commune de Beaussais-sur-mer, où la mer est en train de reprendre les terres que l'homme lui a autrefois enlevées.

Sur la commune de Lancieux par exemple, une centaine d'hectares, autrefois empruntés à la mer par les moines de Saint-Jacut sont concernés. Le trait de côte actuel, que constitue la digue, pourrait évoluer dans les années futures dans un contexte de changement du climat et d'élévation du niveau de la mer.



Restauration de cours d'eau

Mise en œuvre de la compétence

Les missions relatives à cette compétence étaient autrefois morcelées entre diverses structures. Cette situation générait des actions non coordonnées sur les territoires exposés au risque d'inondation.

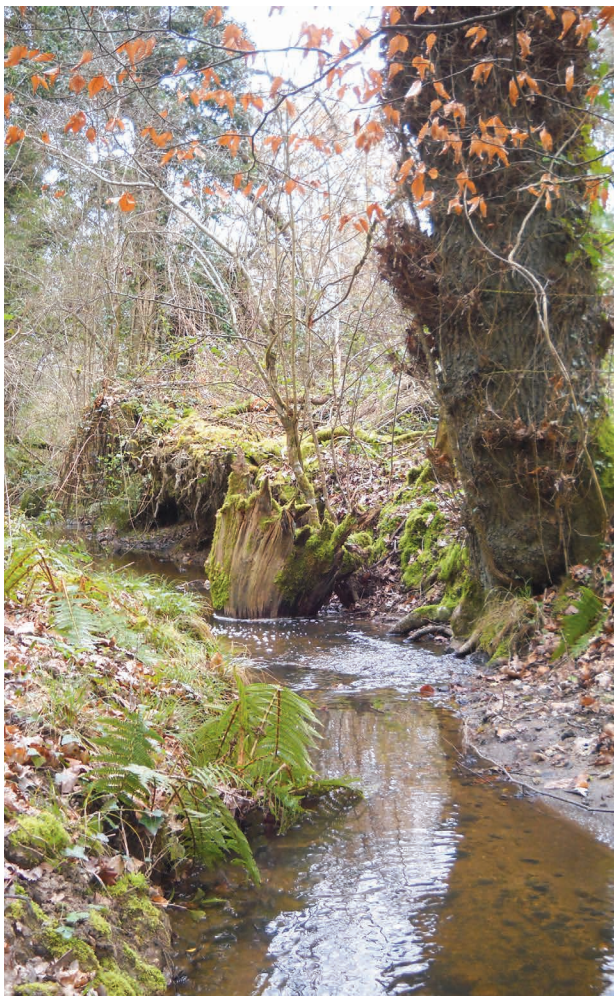
En transférant la compétence GEMAPI à une seule structure, c'est-à-dire aux établissements publics de coopération intercommunale, l'État permet à une autorité unique de traiter de l'ensemble des questions relatives à cette compétence.

Afin de la financer, l'État donne la possibilité de prélever une taxe additionnelle, dite taxe GEMAPI. Les élus votent un produit, dont le montant ne peut dépasser 40 € par habitant. Celui-ci est ensuite réparti sur les différentes taxes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises). L'État n'a en effet pas transféré de dotations lors du transfert de cette compétence.

Aujourd'hui, la communauté de communes doit intervenir sur l'ensemble des items de la compétence. Dans ces conditions, le conseil communautaire prévoit d'instaurer la taxe GEMAPI en 2022 pour une exécution à compter de 2023. Cette taxe a déjà été instaurée sur les intercommunalités voisines.

Digue de la Roche (Lancieux),
source ANTEA 2021

VALLÉE DU CRÉVELIN : POUMON VERT DE SAINT-LUNAIRE



Le Crévelin est un petit cours d'eau qui coule principalement sur la commune de Saint-Lunaire. Cette rivière, bien que malmenée au fil des dernières décennies, présente une bonne capacité de résilience pour les milieux aquatiques et une biodiversité particulièrement intéressante.

Comme beaucoup d'espaces habités par l'homme, le bassin versant du Crévelin a subi de nombreuses transformations, impactant le fonctionnement hydraulique : urbanisation, présence d'obstacles sur la rivière, transformation du lit en étang... D'autres transformations ont été engagées depuis les années 60 pour lutter contre les inondations.

Ces ouvrages perturbent le fonctionnement du cours d'eau et entravent la libre circulation des poissons, pourtant bien présents (anguille et même truite sauvage).

La restauration de cet espace pourrait permettre la préservation de la biodiversité, de retrouver une rivière sauvage et un espace de circulation douce ou encore servir de zone tampon en cas d'inondation. Comprendre le fonctionnement actuel et maximiser le potentiel de la vallée en corrigeant les erreurs du passé, c'est l'objet de l'étude ambitieuse qui va être lancée en 2022.

Le but est de s'approcher d'un fonctionnement naturel de la rivière en articulant cet espace avec les différents enjeux notamment ceux liés à la présence humaine.

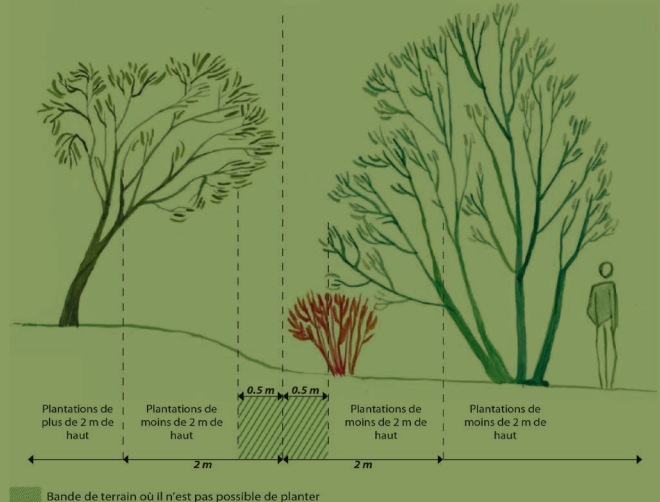
L'Agence de l'Eau et le Département d'Ille-et-Vilaine, principaux financeurs de l'opération, nous incitent à libérer la rivière en supprimant ces entraves. On peut alors rêver à une autre rivière, sans le bassin de la Ville Bily, sans le bassin du marais, dont l'espace de liberté serait restauré jusqu'à la mer.

Participez à la construction du bocage de demain

Dans le cadre de son programme d'actions pour la préservation des paysages, la communauté de communes Côte d'Émeraude fournit gratuitement aux particuliers, des plants pour la réalisation ou la restauration de haies bocagères situées en limite de parcelles agricoles.

Pour bénéficier de cette opération, le projet de plantation doit mesurer au minimum 50 mètres et se situer en bordure de parcelle agricole. Les essences seront plantées tous les 1,5 m. Les bénéficiaires s'engagent à pailler les plantations et à les entretenir au cours des trois premières années. Les plants proposés sont âgés de 2 ans, en racines nues pour optimiser leur reprise. La date limite pour commander ses plants est le 15 septembre 2022 !

37 essences bocagères sont proposées : notamment chêne, châtaignier, noisetier, charme, fusain, viorne, aubépine, cornouiller...



CONTACT : RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU COORDONNATEUR PAYSAGE & BOCAGE :
TÉL - 06 67 68 50 92 OU 02 57 11 01 24 / COURRIEL : S.GUERVENO@COTE-EMERAUDE.FR

AVEC L'Atlas

IDENTIFIEZ LES ESPÈCES DU TERRITOIRE



L'Atlas participatif, l'outil collaboratif de l'Atlas de la biodiversité

L'Atlas de la biodiversité a pour ambition de préserver la biodiversité et d'obtenir une meilleure connaissance des milieux et des espèces.

Un outil collaboratif à destination de tous les usagers du territoire a été mis en place en début d'année : L'Atlas participatif. Cet outil, sous forme cartographique, a pour objectifs d'améliorer la connaissance du territoire, d'inviter chaque citoyen à observer autour de soi et de sensibiliser le public au sujet de la biodiversité. Depuis un ordinateur ou un smartphone, chacun peut participer (naturalistes, amateurs ou simples observateurs), alors, **observez, cliquez, participez !**

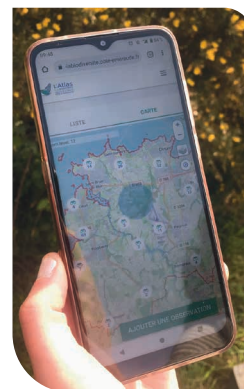
Atlas participatif est accessible à l'adresse suivante : <https://atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr>

Observez,
cliquez,
participez !



Comment ça marche ?

1. Un formulaire guide l'utilisateur pour partager son observation
2. Une fois validée, l'observation est directement visible sur la carte (zone élargie pour préserver la tranquillité des espèces).
3. Ensuite, une vérification des observations est réalisée par les partenaires naturalistes de l'Atlas.



Des avis de recherche ciblés tenant compte des périodes d'observations les plus propices sont publiés régulièrement. Les espèces ont été choisies pour leur intérêt de préservation et leur facilité d'identification. Deux avis de recherche ont déjà été publiés : le premier concernant la salamandre tachetée et le deuxième concernant l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique et le martinet.

Saurez-vous deviner quelle sera l'espèce à observer en juillet ?

Des guides d'aides à l'identification des espèces, élaborés par les structures naturalistes régionales et nationales seront bientôt accessibles depuis l'Atlas participatif.



RETOUR SUR LES SORTIES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE L'ATLAS

Différentes sorties sont organisées pour découvrir et recenser la biodiversité du territoire de la communauté de communes Côte d'Émeraude. Grâce aux partenaires de la CCCE (Gretia, Cœur Émeraude, GEOCA, Planète mer...) plusieurs temps forts ont déjà eu lieu : observation des oiseaux de jardins et des papillons de nuit, sensibilisation des pêcheurs à pied ou encore inventaire de mares sur le territoire. D'autres sorties sont d'ores et déjà prévues dans l'année (papillons de nuit, champignons, estran,...)

Consultez régulièrement le site web de la CCCE et notre page facebook pour être informé des prochaines sorties.



PLUS D'INFORMATIONS :
M.BELEC@COTE-EMERAUDE.FR
02 57 11 01 15



inventaire papillons de nuit

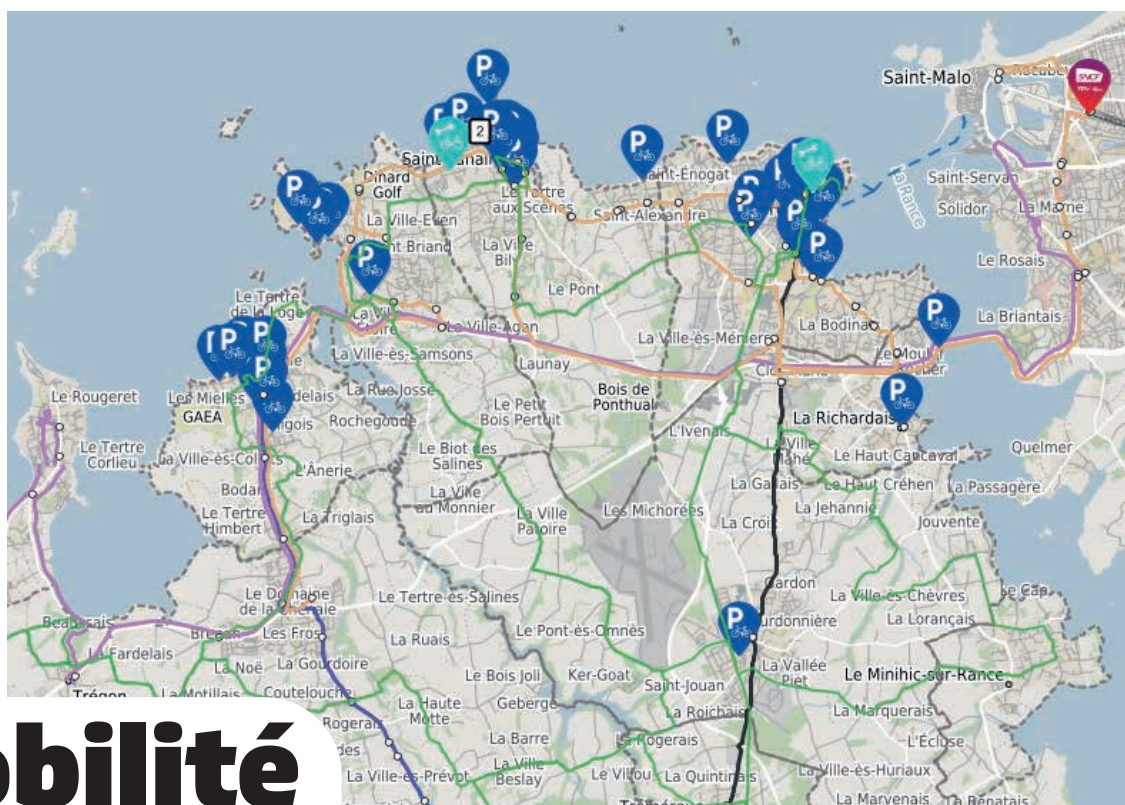


Sortie marée



Inventaire nasse

Et bien d'autres encore ! ...



Mobilité

Une carte interactive sur les solutions de mobilité

Avec notre carte interactive découvrez en un clin d'œil l'ensemble des solutions de mobilité du territoire ! Cette carte sera régulièrement complétée par de nouvelles données. Les liaisons cyclables du schéma directeur communautaire permettant de vous déplacer à vélo sur l'ensemble des communes de la CCCE, seront notamment consultables d'ici la fin de l'année.

Retrouver le portail cartographique sur : <https://www.cote-emeraude.fr/>

Ce portail permet également de consulter les nombreuses possibilités qu'offre le territoire pour se déplacer en matière de :



RÉSEAU DE TRANSPORT



TRANSPORT À LA DEMANDE



VOIE MARITIME



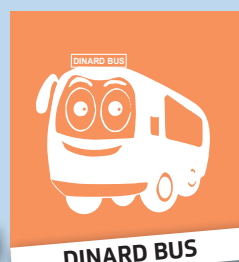
VOIE FERROVIAIRE



STATIONNEMENT VÉLO



ITINÉRAIRES CYCLABLES



DINARD BUS



TRANSPORT EN COMMUN

TRANSPORTS EN COMMUN



RÉSEAU DE TRANSPORT

Identifiez l'arrêt et la ligne la plus proche de chez vous pour afficher les horaires.



TRANSPORT À LA DEMANDE

Trouvez votre arrêt de destination et réservez directement en ligne votre trajet depuis votre domicile.



TRAIN

Consultez les horaires et réservez votre trajet depuis les gares de Saint-Malo et Dinan.

MODES ACTIFS



Itinéraires cyclables : Visualisez et téléchargez au format .gpx les itinéraires cyclables tels que les boucles de Vélopromenades, l'Eurovélo 4 et la voie verte Dinard-Rennes.



Stationnement vélo : Arceaux, boîtes vélos couverts sécurisés, nombre de places, retrouvez l'ensemble des offres de stationnement.

COVOITURAGE



Localisez les aires d'échanges multimodales et retrouvez les informations comme le nombre de places de stationnement et les autres modes de transports connectés : transport en commun, transport à la demande, réseau cyclable.

Inscrivez-vous sur Ouestgo, plateforme de covoiturage solidaire et quotidien et retrouvez vos covoitureurs sur l'une des aires du territoire.

TRAVERSÉES MARITIMES



Rallier Saint-Malo depuis Dinard en bateau ? Les lignes et horaires de traversées sont consultables sur la carte.

L'AMENAGEMENT DES LIAISONS CYCLABLES SE POURSUIT !

En 2022, trois nouvelles liaisons cyclables sont prévues :

LA LIAISON entre le pont du Frémur et l'entrée de la commune de Lancieux. Le schéma sera réalisé dans le courant de l'année pour un aménagement en 2023.

LIAISON N°16 : La Richardais – Pleurtuit – Le Minihic-sur-Rance

L'étude de faisabilité est en cours de finalisation. Les travaux débuteront d'ici la fin d'année 2022 et s'achèveront au plus tard en décembre 2023. La CCCE a obtenu un financement de 770 000€ de l'Europe. Le montant total des travaux est estimé à 1 050 000 € HT.



LIAISON N°14 : Ploubalay – Trégon

Au stade d'étude actuellement, le terme des travaux est programmé pour la fin de l'année. Ces travaux font l'objet d'une subvention du département des Côtes d'Armor.



Roulez branchés avec l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique !

Afin d'encourager la pratique du vélo, la communauté de communes a mis en place le 1^{er} juillet 2022, une aide à l'achat pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Chaque année, pendant 4 ans, 100 aides de 100 € par ménage seront proposées aux résidents du territoire. L'attribution des aides fonctionnant sur le principe du premier arrivé, premier servi, n'attendez pas pour effectuer votre demande !

Pour bénéficier de l'aide il est nécessaire de répondre à plusieurs critères : être majeur, être domicilié sur une des communes de la communauté de communes, avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal au seuil fixé par le Gouvernement*, acheter un vélo neuf défini comme un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route et ne pas utiliser de batterie au plomb.

Le demandeur ne peut bénéficier de l'aide qu'une seule fois et ne doit pas céder son vélo dans l'année suivant son acquisition. Les personnes morales ne sont pas éligibles au dispositif.

Renseignez le formulaire de demande d'aide disponible sur notre site internet et à l'accueil de la communauté de communes puis retournez le par courrier ou par mail à l'adresse suivante : accueil@cote-emmaude.fr

Retrouvez toute l'information sur notre site internet, rubrique « Mobilité »

* *revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal fixé par le gouvernement à 13 489 € au 09/05/2022*



Roulez branchés

Beaussais-sur-mer
Dinard
Lancieux
La Richardais
Le Minihic-sur-Rance
Saint-Briac-sur-mer
Saint-Lunaire
Pleurtuit
Trémereuc

Bénéficiez de **100€**
d'aide pour l'achat d'un
vélo à assistance électrique*

Rendez-vous sur : www.cote-emmaude.fr rubrique Mobilité
Remplissez le formulaire d'inscription
Bénéficiez de l'aide à l'achat

Contact : accueil@cote-emmaude.fr - 02 23 15 13 15



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE



La flore trace sa route

Dans le cadre de sa compétence « mobilité », la CCCE aménage des pistes cyclables sur le territoire intercommunal.

Entre Ploubalay et Lancieux, afin de favoriser la biodiversité locale, le choix avait été fait de ne pas ensemer la bande enherbée située entre la chaussée et la piste. Trois ans après les travaux, nous pouvons observer de nombreuses espèces ayant colonisé spontanément cette étroite bande de terre, notamment :

Lotier corniculé, Marguerite, Bardane, Fenouil, Potentille, Fenugrec, Luzerne, Trèfle des prés, Berce commune, Carotte sauvage, Lin, Pissenlit

A son échelle, cette flore locale, adaptée au sol et au climat, est une voie de circulation pour les insectes !

EMBARQUEZ ! POUR LES TRANSITIONS EN CÔTE D'ÉMERAUDE

Depuis fin juin 2021, la CCCE est lauréate de l'appel à projet « Mobiliser les breton.ne.s pour les transitions ».

Ce projet a été lancé par la Région Bretagne l'ADEME, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité. Le projet communautaire appelé « Embarquez ! Pour les défis de la Côte d'Émeraude » fait la part belle à la mobilisation et à l'implication du plus grand nombre d'acteurs locaux et de citoyens dans les transitions.

Ce projet a été conçu autour de 4 axes :

- 1 Organiser, dynamiser et communiquer autour des transitions et du projet Embarquez !
- 2 Habiter responsable dans et autour de la maison
- 3 Développer les déplacements à vélo
- 4 Faire évoluer son alimentation vers des produits de proximité, de saison, de qualité et durables et limiter ses déchets.

Des contacts ont d'ores et déjà été noués et un premier projet prévisionnel a été construit avec une vingtaine de partenaires et associations locales pour répondre à l'appel à projet sur l'ensemble du territoire de la CCCE.

Agir pour les transitions en devenant ambassadeur

Pour mener à bien le projet « Embarquez ! », la CCCE recherche ses ambassadeurs !

Être ambassadeur, c'est être présent pour encourager et accompagner les transitions partout où nous pouvons agir : auprès de nos amis, de nos familles, dans nos immeubles, nos quartiers ou encore nos lieux de travail...

DEUX GRANDES MISSIONS POUR LES AMBASSADEURS :

- 1 Sensibiliser pour encourager chacun à se mettre en action.

Engager des changements de comportement, donner des outils de compréhension des transitions énergétique, écologique et solidaire. Pour assurer cette mission d'ambassadeur, une



formation de deux demi-journées sera proposée sur l'énergie, l'eau et l'animation du projet.

- 2 Accompagner les participants du projet « Embarquez ! »

Participer aux formations dédiées aux ambassadeurs et à l'animation puis encourager les actions concrètes dans son réseau. Être en réseau avec les associations engagées dans le projet « Embarquez ! ».

Animer un groupe de familles pour faire vivre le défi familles *énergie0* et le compostage collectif.



CONTACT CHARGÉE DE MISSION PCAET : 02 23 15 13 22 PCAET@COTE-EMERAUDE.FR

A NOTER



PROGRAMME 2022

Un programme ouvert à tous !

Seul, en famille, entre amis, les sorties nature organisées par les collectivités du territoire sont ouvertes à toutes et tous.

De juillet à novembre, c'est un programme riche et varié avec plus de 20 sorties qui sont proposées (balade contée, fabrication des jouets buissonniers, pêche à pied, découverte des animaux de nuit et des plantes qui se mangent et qui guérissent).

Le programme est disponible gratuitement dans les mairies, médiathèques et offices de tourisme, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes.



A NOTER



Un guichet unique pour vos démarches

Depuis 2019, la Communauté de Communes a mis en place un service d'information à destination des familles, le guichet unique.

Ce guichet du relais petite enfance est un lieu ouvert à toutes les familles d'enfants de moins de 3 ans à la recherche d'un mode de garde. Il a pour vocation d'informer les parents sur les caractéristiques des différents modes d'accueil existants sur le territoire et de simplifier les démarches d'inscription en les centralisant dans un même lieu.

Depuis avril 2022, la démarche est simplifiée et la demande d'inscription dans l'ensemble des crèches communautaires se fait en un seul rendez-vous.

Vous souhaitez faire une demande de place en crèche ? Prenez rendez-vous au guichet unique du relais petite enfance : 02 23 15 13 23 - rpe@cote-emeraude.fr

Le jour du rendez-vous, munissez-vous des pièces suivantes :

- ▶ Livret de famille, acte de naissance ou déclaration de grossesse pour les enfants à naître,
- ▶ Numéro d'allocataire CAF,
- ▶ Justificatif de domicile de - de 3 mois / ou Kbis pour les gérants d'entreprise implantée sur le territoire

Vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle ?

Le relais petite enfance vous accompagne également dans vos recherches et dans les démarches à effectuer en tant que parent-employeur.



CONTACTEZ LE RELAIS PETITE ENFANCE :
02 23 15 13 23 - RPE@COTE-EMERAUDE.FR

Sur les pas de vos enfants

La crèche « Les Petits Matelots » participe depuis quelques années aux Projets d'Education Artistique et Culturelle proposés par le service Patrimoine de la Ville de Dinard.

LE BUT DE CES PROJETS : créer des moments de rencontre, d'échanges, de partage entre enfants, parents et artistes sur les différents temps de vie des enfants (école, garderie, centre de loisirs...) mais aussi tout au long de son parcours (de la crèche à l'enseignement supérieur).

La thématique retenue pour l'année 2022 est « l'empreinte » sous toutes ses formes.

Dès le mois d'avril, tous les enfants de la crèche ont réalisé les empreintes de leurs mains et de leurs pieds. Avec l'aide d'un infographiste, ces réalisations sont exposées au parc Saint-Alexandre du 24 juin au 6 novembre (parc proche de la crèche où les enfants ont l'habitude de se rendre). Un fléchage au sol de la crèche jusqu'au parc va également être réalisé toujours sous la forme d'empreintes des pieds des enfants permettant aux parents de découvrir l'exposition avec leurs enfants.

Dans le même temps, les enfants ont réalisé à l'aide de pochoirs des fresques d'empreintes d'animaux familiers avec en support et fil conducteur le livre « Devine qui fait quoi » de Gerda Muller. Celles-ci sont exposées dans le parc. Le traditionnel pique-nique des familles y a également été organisé. Un cheminement d'empreintes sera réalisé du parc Saint-Alexandre jusqu'au Jardin Partagé.

Des crèches éco-responsables



En 2019, les crèches du territoire se sont engagées dans un projet « zéro chimie » pour l'entretien des espaces dédiés aux enfants. Cette démarche se poursuit aujourd'hui avec une nouvelle réflexion, concernant cette fois les pratiques exercées dans ces lieux d'accueil. Comment lutter contre le gaspillage, limiter notre consommation énergétique ou encore proposer aux enfants de nouvelles activités ludiques ? C'est pour répondre à ces questions que la communauté de communes a décidé d'engager ses crèches dans une pratique plus éco-responsable avec un parcours de labellisation Ecolo Crèche® qui durera trois ans.

L'obtention du label par un comité d'experts issus du monde de la santé, de l'écologie, de l'alimentation et de la petite enfance, se base sur huit critères : alimentation, bâtiments, activités et jeux, entretien des locaux, déchets, hygiène, énergies et eaux. Cette démarche a un triple objectif : améliorer les conditions d'accueil des enfants, réduire notre impact environnemental et réaliser des économies en adoptant de bonnes habitudes qui aident à mieux prendre soin de la santé et de notre environnement. Les familles seront également mises à contribution, sur la base du volontariat. Les équipes de professionnelles et les familles œuvreront donc en synergie pour le plus grand plaisir de tous, et pour la préservation de la planète... vaste programme !

LA TEOM *TOUT SAVOIR...*

La TEOM c'est quoi ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est une taxe de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle s'applique aux propriétés soumises à la taxe foncière et est redevable par le propriétaire des lieux (qui peut récupérer la somme, en cas de location via les charges locatives).

Elle finance quoi ?

> **54 % de la TEOM sert à financer le traitement des déchets**
 Depuis le 1^{er} janvier 2022 ce volet est géré par le Syndicat Mixte de valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie. Les déchets peuvent être traités selon différents procédés : l'incinération, le recyclage des matières, le recyclage agronomique, le réemploi ou encore l'enfouissement

> **46 % de la TEOM sert à financer la collecte des déchets**
 Ce service est géré en régie par la CCCE. La collecte des déchets inclut : le ramassage en porte à porte des déchets, la gestion des points d'apport volontaire, et le fonctionnement de la déchèterie.

Comment est-elle calculée ?



X Taux de TEOM **=** TEOM

Base fiscale

(liée à la valeur locative du logement et définie à l'échelle de votre commune par les services fiscaux de l'État)

Pourquoi le mode de financement évolue ?

La CCCE a pris la compétence collecte et traitement des ordures ménagères en 2015. La loi impose que le taux soit harmonisé progressivement jusqu'à atteindre un taux unique pour l'ensemble du territoire.

Une augmentation très forte du coût de traitement des déchets a été observée (près de 400 000 € de hausse en 2022) et impose de revoir les taux de TEOM. Cette augmentation va se poursuivre en raison d'une hausse : des coûts de prestations de tri et de traitement des déchets, des nouvelles réglementations (objectif de rendre plus vertueuses les modalités de traitements des déchets) et de la hausse des volumes de déchets produits.

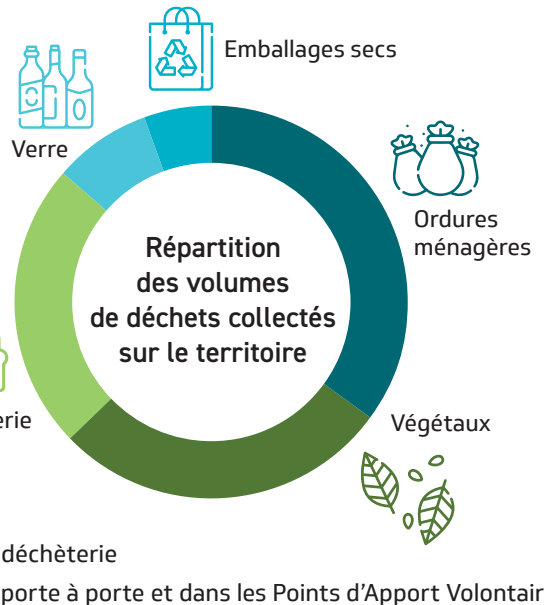
La CCCE a donc fixé un taux unique pour l'ensemble du territoire en 2025 à 8,2%. Pour atteindre cet objectif, la TEOM de chaque commune sera augmentée progressivement entre 2022 et 2025.

REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES CAMPINGS ET AIRES DE CAMPINGS CARS



Nouveau montant de la redevance en vigueur en 2022 :

- 3€ / emplacement / mois d'avril à septembre inclus
- 1,50€ / emplacement / mois d'octobre à mars inclus



LES TAUX DE LA TEOM SUR LE TERRITOIRE			
COMMUNES	Taux en 2015	Taux en 2022	Taux en 2025
DINARD	9.95	7.55	8.2
LA RICHARDAIS	9.5	7.55	
LE MINIHC SUR RANCE	7.28	7.3	
PLEURTUIT	7.71	7.55	
SAINT-BRIAC-SUR-MER	6.49	6.8	
SAINT-LUNAIRE	6.01	6.5	
BEAUSSAIS-SUR-MER	9.11	7.55	
LANCIEUX	6.2	6.6	
TREMEREU	9.11	7.55	

Comment limiter la hausse ?

Pour limiter au maximum l'impact de la hausse, la CCCE a fait le choix de rationaliser au maximum les dépenses en harmonisant la fréquence des collectes, en installant des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et des points d'apport volontaire pour les déchets recyclables.

La CCCE va poursuivre ce travail en accompagnant les usagers dans la réduction du volume de déchets produits et étudier la mise en place de la redevance spéciale pour certains gros producteurs. La réduction des volumes produits, représente le levier d'action le plus pertinent pour réduire les coûts et protéger l'environnement.

Chez vous tous les emballages se trient

Dépôts sauvages : La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets sauvages. Ces dépôts peuvent avoir de nombreuses conséquences : dégradation des paysages, pollution, présences d'animaux indésirables,...

Il est rappelé que l'amende encourue pour l'abandon d'ordures s'élève à 450€ (cf décret n°2015-337 du 25 mars 2015)

LES ACTUS DE L'OFFICE DE TOURISME

PROMOTION ET COMMUNICATION : Une expérience à chaque saison !

Dinard Côte d'Émeraude Tourisme valorise le formidable potentiel du territoire auprès des clientèles touristiques françaises et étrangères. Son objectif, assurer la promotion touristique tout au long de l'année, avec la mise en avant de la diversité des plages, des paysages, des espaces naturels, mais aussi de la gastronomie, des événements culturels et d'un patrimoine riche.



C'est nouveau !

Les visites guidées vous réservent quelques surprises !

■ LES VISITES NOCTURNES

Laissez-vous conter l'histoire et les légendes de Saint-Lunaire, Saint-Briac et Lancieux.

■ LES VISITES ENFANTS

Découvrez les incontournables stations de Saint-Lunaire, Saint-Briac ou Lancieux et relevez les défis au cours d'activités ludiques.

■ SUR LES BORDS DE RANCE

Plongez-vous au cœur du passé de villages de pêcheurs tels que Le Minihic-sur-Rance ou La Richardais à travers leurs ruelles pittoresques. Laissez-vous séduire par la richesse historique de la Pointe de Cancaval à Pleurtuit.

Retrouvez le programme complet des visites guidées sur www.dinardemeraudetourisme.com



La
boutique
des tout-
petits !

Des souvenirs de vacances aux couleurs de la Côte d'Émeraude sont disponibles dans la boutique de l'Office de Tourisme.

En plus des incontournables, vous y trouverez le nouveau cahier de coloriage destiné aux tout-petits (2-4 ans). - 4,90 € -

Les peluches font leur retour ! Du nom des stations, elles accompagneront les plus petits le temps de leurs vacances et bien après ! - 12,90 €

"En Cavale à Cancaval" le nouveau circuit Géocaching !

Découvrez votre territoire autrement avec le Géocaching. Cette activité gratuite et ludique se pratique en famille ou entre amis ! Partez à l'aventure et résolvez les énigmes au fur et à mesure sur votre passage afin de découvrir les secrets de Pleurtuit avec le tout nouveau parcours "En Cavale à Cancaval". À vous de jouer !

RETROUVEZ ÉGALEMENT :

Les autres parcours du territoire sur www.dinardemeraudetourisme.com ou sur www.tresorsdehautebretagne.fr.

Déjà plus de 35 000 abonnés sur nos réseaux sociaux... il ne manque que vous !



CONTACT : DINARD CÔTE D'Émeraude TOURISME
TÉL. 0821 235 500 (0.12 €/MN+PRIX APPEL)
INFO@DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM
WWW.DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM



Zoom sur la taxe de séjour 2023

N°	CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT		TARIFS* en Ille-et-Vilaine	TARIFS en Côtes d'Armor
1	Palaces		2,53 €	2,30 €
2	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	5 étoiles	1,65 €	1,50 €
3		4 étoiles	1,50 €	1,00 €
4	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	3 étoiles	1,10 €	1,00 €
5	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	2 étoiles	0,99 €	0,90 €
	Villages vacances	4 et 5 étoiles		
6	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	1 étoile	0,83 €	0,75 €
	Villages vacances	1, 2 et 3 étoiles		
	Chambres d'hôtes			
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,61 €	0,55 €
	Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par 24 heures			
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,22 €	0,20 €
9	Ports de plaisance			
10	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement A l'exception des hébergements de plein air		3, % + 10 %	4, %

*Taxe départemental de 10%

POUR RAPPEL, LE CALCUL DE LA TAXE POUR LES HÉBERGEMENTS NON-CLASSÉS EST LE SUIVANT :

(Prix HT de la nuitée ÷ Nombre total de personnes présentes) x 3 % =
Le montant est ensuite à multiplier par 10 % (ou 1,10) si l'hébergement est situé en Ille-et-Vilaine
Le résultat est enfin à multiplier par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuits effectuées.

Pour accompagner les hébergeurs dans leurs démarches de déclaration dématérialisée :

■ L'assistance technique de la plateforme de télédéclaration, 3dOuest, vous accompagne dans vos démarches par téléphone au 02 56 66 20 05 ou par courriel à support-taxedesejour@3douest.com.

■ Des ateliers sont programmés à la CCCE **les mardi 20 et mercredi 21 septembre 2022.**

Si vous souhaitez vous y inscrire et venir déclarer votre taxe, vous devez retourner le coupon-réponse disponible sur le site de la communauté de communes [Rubrique Entreprendre] ou en effectuant la demande auprès de l'accueil de la CCCE (accueil@cote-meraude.fr).

RAPPEL IMPORTANT

■ Toute personne mettant à la location une (des) chambre(s), une résidence secondaire ou sa propre habitation, est reconnue de ce fait « hébergeur touristique », et se voit dans l'obligation d'effectuer une déclaration en mairie et de déclarer les séjours encaissés auprès de la communauté de commune.

■ L'hébergeur est tenu de déclarer tous ses séjours, également ceux réservés par l'intermédiaire des plateformes de réservation en ligne, même si celles-ci reversent directement les sommes dues au titre de la taxe de séjour.

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DES PEINTRES AYANT SÉJOURNÉ SUR LE TERRITOIRE

En projet depuis plusieurs années, la rénovation du chemin des peintres de la Côte d'Emeraude, musée-promenade en plein air, a enfin vu le jour pour le plus grand bonheur des randonneurs et des amateurs d'histoire de l'art.

Ponctué de 22 pupitres présentant 28 œuvres de 17 artistes différents, ce nouveau parcours d'environ 20 km invite le visiteur à marcher sur les pas d'artistes renommés ayant été inspirés par l'aspect changeant de la lumière et des paysages de la Côte d'Emeraude.

Pour découvrir le chemin des peintres in situ, il faut arpenter la Côte d'Emeraude entre Lancieux et La Richardais en passant par Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire et Dinard. Une carte vous permettant de choisir votre itinéraire est disponible au sein de l'office de tourisme.

La Communauté de Communes Côte d'Emeraude a décidé de faire revivre ce projet grâce au soutien financier du programme européen LEADER qui a versé une subvention de 78 905€ sur un budget total de 98 630€.



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



PROJET FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE (2021)

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Une artiste ukrainienne en résidence

Olena Voitenko
Céramiste

Dans un contexte de guerre et par solidarité avec l'Ukraine, la CCCE a décidé de mettre gratuitement à disposition l'un de ses ateliers d'artistes à Plessix-Balissou. Depuis le 15 avril, l'artiste ukrainienne **Olena Voitenko** occupe donc l'un des ateliers d'artistes. Ces ateliers construits par la communauté de communes ont pour vocation d'accueillir des artistes de divers horizons pour une durée maximum de 24 mois.

Olena Voitenko est une céramiste et web-designer d'origine ukrainienne. Ses voyages à travers l'Asie et l'héritage oriental ont largement influencé son travail. La nature, les dégradés de couleur et la texture de la terre sont également de grandes sources d'inspiration. La céramique est pour elle un voyage sans fin rempli de découvertes et une recherche poétique qui n'a pas d'horizon.

LA FIBRE DOUCEMENT MAIS SUREMENT

Projet Bretagne Très Haut Débit Phase 1, 2 et 3

Pour assurer l'égal accès au très haut débit et l'équilibre territorial, dans les villes de taille moyenne et dans les zones rurales, les collectivités territoriales bretonnes ont décidé de déployer un Réseau d'Initiative Publique à l'horizon 2026. Le chantier représente plus de 1 200 000 prises à déployer.

Le programme « *Bretagne Très Haut Débit* » est financé exclusivement par des institutions publiques : Union Européenne, Etat, Région, Départements mais aussi les EPCI qui paient 308 € par prise déployée sur leur territoire. A ce titre la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude a décidé d'investir plus de 10 000 000€.

Point d'avancement sur le territoire

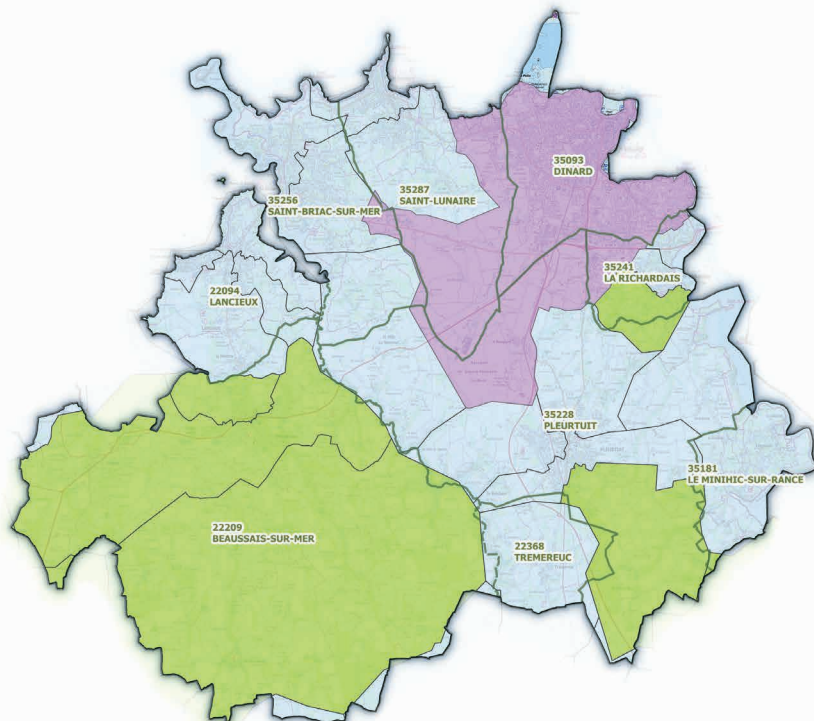
Sur la Côte d'Emeraude, **LA PHASE 1** permettant de raccorder près de 15 000 logements est en cours de travaux et a subi un retard très important.

Ces secteurs concernent l'ensemble de la commune de Dinard (13 600 prises) et une partie de Saint-Lunaire (596 prises), Saint-Briac-sur-mer (59 prises), Pleurtuit (214 prises) et La Richardais (331 prises). Au regard de l'importance de la zone, la commercialisation qui a débuté en 2022 se fera progressivement :

- 1 500 prises d'ores et déjà commercialisables
- 4 000 prises prêtes à être réceptionnées avec une commercialisation prévue d'ici la fin de l'année.

Les travaux de **LA PHASE 2** qui concernent 3 400 prises sont également lancés et concernent une partie de La Richardais (808 prises) et de Pleurtuit (371 prises) ainsi que Beausais-sur-mer. Les premières prises pour ces communes devraient être disponibles pour la fin 2022 et la commercialisation se poursuivra sur l'année 2023.

Pour **LA PHASE 3** qui concerne environ 15 200 prises sur le territoire, le planning des travaux sera connu d'ici la fin de l'année, l'objectif étant que tout soit activé en 2026.



ZONE DE DÉPLOIEMENT DE LA
FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ

Zone d'intervention des opérateurs privés

Phase 1

Phase 2

Phase 3

Limite des communes

Pour savoir si je suis
éligible à la fibre :

<http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie>

**En attendant la fibre optique,
des solutions existent :**

➔ **La 4G fixe** : Un boîtier utilise le réseau mobile 4G d'un opérateur mobile pour le transformer chez vous en signal Internet. La box 4G agit comme un routeur.

➔ **Le THD radio** : Pour l'utilisateur, cela nécessite aussi la pose d'une antenne sur le bâtiment à raccorder. Il est ensuite libre de connecter ses appareils comme il le souhaite à partir d'un routeur : en filaire ou en WiFi. Weaccess Group, Alsatis, Xilan, Ozone et Nordnet sont des opérateurs qui proposent cette technologie.

➔ **Le satellite** : Une antenne connectée à un modem est nécessaire. Plusieurs satellites de télécommunication couvrent le territoire national : Europasat et Nordnet. Pour vous équiper des aides existent :

<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉmeraUDE**

CAP ÉMERAUDE
1, ESPLANADE DES ÉQUIPAGES
35730 PLEURTUIT
TÉL. : 02 23 15 13 15

ACCUEIL@COTE-EMERAUDE.FR
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

**9 COMMUNES
PARTENAIRES ET SOLIDAIRES**



MAIRIE DE DINARD
47, boulevard Féart
35801 Dinard
Tél. : 02 99 16 00 00
info@ville-dinard.fr
www.ville-dinard.fr



MAIRIE DE LANCIEUX
1, rue de la Mairie
22770 Lancieux
Tél. : 02 96 86 22 19
mairie.lancieux@wanadoo.fr
www.mairie-lancieux.fr



MAIRIE DU MINIHIC-SUR-RANCE
Place de l'Église
BP31
35870 Le Minihic-sur-Rance
Tél. : 02 99 88 56 15
mairie.minihic@wanadoo.fr



MAIRIE DE PLEURTUIT
2, rue de Dinan
35730 Pleurtuit
Tél. : 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com
www.pleurtuit.com



MAIRIES DE BEAUSSAIS-SUR-MER
WWW.BEAUSSAIS-SUR-MER.BZH

- **PLESSIX-BALISSON**
4 Le Bourg - Plessix-Balisson
22650 Beausais-sur-Mer
Tél. : 02 96 27 24 67
mairie.plessix@beaussais.bzh
- **PLOUBALAY**
5 bis rue Ernest Rouxel BP 1- Ploubalay
22650 Beausais-sur-Mer
Tél. : 02 96 82 60 60
mairie@beaussais.bzh
- **TRÉGON**
Le Bourg - Trégon
22650 Beausais-sur-Mer
Tél. : 02 96 27 21 36
mairie.tregon@beaussais.bzh



MAIRIE DE LA RICHARDAIS
1, Place de la République
35780 La Richardais
Tél. : 02 99 88 50 90
info@ville-larichardais.fr
www.ville-larichardais.fr



MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER
Place Tony Vaccaro
35800 Saint-Briac-sur-Mer
Tél. : 02 99 88 32 34
mairie@saintbriac.fr
www.saintbriac.fr



MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
Boulevard Flusson
35800 Saint-Lunaire
Tél. : 02 99 46 30 51
mairie@saint-lunaire.fr
www.saint-lunaire.fr



MAIRIE DE TRÉMEREUC
Le Bourg
22490 Trémereuc
Tél. : 02 96 27 83 17
mairie.tremereuc@wanadoo.fr
www.tremereuc.com

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

**BULLETIN D'INFORMATION
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE**

N° 27 JUILLET 2022

ISSN 2104-1466

Directeur de la Publication

Pascal Guichard

Rédacteur en chef

Denis Gervasoni

Coordination et rédaction

Gwenn Le Teuff avec la collaboration des services communautaires

Crédits photos

CCCE, Patrick Chevalier, Niclofilm, Dinard Côte d'Émeraude Tourisme

Mise en page

www.franckcoudreau.com

Impression

Imprimerie ATIMCO - Combourg

Diffusion gratuite à 22 286 exemplaires

Distribution

Adrexo

Dépôt légal : à parution

Couverture : CCCE